

# Table des matières

<b>Sommaire</b>	7
<b>Liste des abréviations</b>	9
I – Ressources documentaires	9
II – Traités, organisations internationales et institutions	10
<b>Préface</b>	13
<b>Introduction</b>	17
§1. Position du problème : la signification du caractère définitif de l'acte juridictionnel	17
§2. Environnement général de la question : la nullité des actes juridiques internationaux	29
A. La nullité des conventions	32
B. La nullité des actes unilatéraux	34
§3. Les notions sous-jacentes : la nullité appliquée à l'acte juridictionnel	42
A. Définition de la nullité	43
B. Analyse de la notion	45
1. Nature de la nullité : la nullité en tant que mécanisme de redéfinition de la validité originaire de l'acte juridique	45
2. Objet de la nullité : la nullité en tant que technique de redéfinition du statut initial de l'acte juridique	48
3. Fonction de la nullité : la nullité en tant que technique de sanction de la formation irrégulière de l'acte juridique	52

§4.	Position générale de la thèse : l'absence de présomption irréfragable de validité des jugements prononcés par les juridictions internationales	55
PREMIÈRE PARTIE		
<b>LA NULLITÉ DE L'ACTE JURIDICTIONNEL ET SES CAUSES</b>		59
<b>Titre I. Identification des causes de nullité : les irrégularités relatives à la formation de l'acte juridictionnel</b>		63
<b>Chapitre 1. L'acte juridictionnel rendu par une juridiction incompétente sur le différend</b>		65
<b>Section 1. Les causes d'incompétence de la juridiction</b>		65
§1.	L'absence de consentement d'une partie quant à l'ensemble de la compétence du tribunal	66
	A. L'absence initiale de consentement	66
	B. La disparition du consentement	70
§2.	L'absence de consentement d'une partie quant à la juridiction du tribunal sur une catégorie déterminée de différend	73
	A. Typologie des exceptions relatives à la compétence de la juridiction	74
	B. Position générale des juridictions internationales face aux limites posées à leur compétence	76
	1. Position de principe : l'interprétation des bases légales de compétence référée à la stricte volonté des parties au différend	77
	a. Lecture stricte contre lecture restrictive des dispositions relatives à la compétence	77
	b. Absence de présomption en matière de compétence	82
	2. Exception : la résistance de la juridiction à la volonté des parties	87
<b>Section 2. Tempéraments à la sanction de l'incompétence</b>		91
§1.	Résorption de l'incompétence à raison du pouvoir du juge d'apprécier sa propre compétence	91
	A. L'aptitude du juge international à apprécier sa propre compétence	92

1.	Signification procédurale du principe : le désistement des parties quant à la détermination de la compétence de la juridiction	94
2.	Signification fonctionnelle du principe : l'indépendance du juge face aux jugements des parties sur sa compétence	95
	a. Analyse du principe	96
	b. Manifestation du principe	99
B.	Valeur du jugement sur la compétence	101
	1. Le désistement des parties et ses conséquences possibles sur le statut de la décision relative à la compétence	101
	2. Maintien de l'incompétence en tant que cause de nullité de l'acte juridictionnel	103
	a. Le critère avancé : la référence à une base autre que la base légale de compétence	103
	b. Insuffisance du critère : l'incompétence malgré la référence à la base légale de compétence	105
§2.	Résorption de l'incompétence à raison de la participation des parties à la procédure	109
	A. La participation de la partie à la procédure avec contestation de compétence	110
	B. La participation de la partie à la procédure sans contestation de compétence	112

## **Chapitre 2. L'acte juridictionnel rendu par une juridiction en violation des règles relatives à l'exercice de ses pouvoirs juridictionnels** 114

### **Section 1. Les limites encadrant le traitement de l'instance** 115

§1.	Les irrégularités touchant la formation juridictionnelle	116
	A. Les événements affectant la constitution de l'organe juridictionnel	116
	B. Les événements altérant l'unité et la continuité de l'organe juridictionnel	119
§2.	Les irrégularités touchant la gestion de l'instance	126
	A. Les atteintes du juge à l'obligation de probité et d'impartialité	126

1.	Les formes d'atteintes	127
a.	La corruption du juge	127
b.	La partialité du juge	128
2.	La sanction des atteintes	131
B.	Les atteintes aux règles de conduite de l'instance	134
1.	Les formes mineures d'atteintes aux règles de procédure	134
2.	Les formes majeures d'atteintes aux règles de procédure	137
a.	Les erreurs de procédure apparues durant les phases initiales et centrales du procès	137
b.	Les erreurs de procédure apparues durant les phases finales du procès	139
<b>Section 2.</b>	<b>Les limites encadrant le traitement des demandes</b>	141
§1.	Remarques préliminaires sur la notion d'excès de pouvoir	142
§2.	L'excès de pouvoir juridictionnel dans l'étendue de la réponse	146
A.	L'excès de pouvoir positif: l'excès de pouvoir par <i>ultra petita</i>	146
1.	Les formes d' <i>ultra petita</i>	146
a.	La modification des demandes	147
b.	L'augmentation des demandes	150
c.	L'ajout de demandes	151
2.	La sanction de l' <i>ultra petita</i> par la nullité de l'acte juridictionnel	153
a.	Critique de l'excès de pouvoir par <i>ultra petita</i> en tant que cause de nullité de l'acte juridictionnel	154
b.	L'excès de pouvoir par <i>ultra petita</i> en tant que cause de nullité des jugements	155
3.	Excès de pouvoir sur la demande et statut des moyens soulevés d'office par la juridiction	160
a.	Description du phénomène	160
b.	Statut des moyens soulevés d'office	163
B.	L'excès de pouvoir négatif: l'excès de pouvoir par <i>infra petita</i>	164
1.	Identification de l' <i>infra petita</i>	164
a.	<i>Infra petita</i> et formes voisines d' <i>infra petita</i>	165

b.	<i>Infra petita</i> et réponses formelles aux demandes	166
c.	Réponse réelle et réponse fictive aux demandes	167
2.	L'obligation de statuer sur l'ensemble des demandes	168
3.	L'absence d'exception au principe	171
§3.	L'excès de pouvoir dans la consistance de la réponse	173
A.	Le défaut et l'insuffisance de motivation du jugement	173
1.	Fondements de la sanction du défaut de motivation	174
2.	Le seuil du défaut de motivation	177
a.	La qualité de la motivation	178
b.	L'étendue de la motivation	182
B.	L'erreur de droit dans le raisonnement juridictionnel	186
1.	La mauvaise détermination du droit applicable au différend	187
a.	Les erreurs dans l'identification de la règle de droit applicable	187
b.	Erreur de droit et recours irrégulier à l'équité	193
2.	La mauvaise application du droit applicable au différend	195
	<b>Conclusion du titre</b>	201
	<b>Titre II. Champ opératoire des causes de nullité : la validité de l'acte juridictionnel</b>	203
	<b>Chapitre 1. Validité et existence de l'acte juridictionnel</b>	204
	<b>Section 1. L'opposition entre nullité et inexistence de l'acte juridictionnel</b>	205
§1.	Économie générale du principe d'inexistence de l'acte juridique	205
A.	Critères et motifs de la distinction entre nullité et inexistence de l'acte juridique	206
B.	Structure générale et traits fondamentaux de la notion	209
1.	Inexistence et prescription de l'action en inexistence	209
2.	Inexistence et établissement juridictionnel	211

§2.	Réception du principe d'inexistence de l'acte juridique en droit international	213
A.	Les éléments du débat : approche positive et négative du problème de la réception en droit international de la notion d'inexistence	214
1.	Approche positive : la défense de la théorie de l'inexistence en droit international	214
a.	Inexistence et incompétence de la juridiction	215
b.	Les irrégularités relatives à la procédure suivie par la juridiction	218
2.	Approche négative : la critique de la théorie de l'inexistence en droit international	219
B.	Réception de la notion d'inexistence dans la jurisprudence	220
1.	Position des juridictions internationales face à l'inexistence des actes juridiques	220
2.	Position des juridictions internationales face à l'inexistence de l'acte juridictionnel	221
<b>Section 2.</b>	<b>Les difficultés d'utilisation du concept d'inexistence</b>	224
§1.	Interrogations sur le caractère opérationnel de la notion	225
A.	Interrogations sur les circonstances visées	225
1.	Incertitudes sur le critère tiré de l'incompétence de la juridiction	225
2.	Incertitudes sur le critère tiré des irrégularités de procédure	226
B.	Interrogations sur les attributs procéduraux de l'inexistence	228
§2.	Résistance de la notion aux difficultés	230
A.	Caractère nécessaire de la notion d'inexistence	230
1.	La nécessité d'admettre l'inexistence de l'acte juridique	231
2.	Les critères d'identification des actes juridiques inexistants	233
a.	Existence de l'organe juridictionnel et existence de l'acte juridictionnel	233
b.	Méthodes d'identification	236
B.	Le maintien des conséquences propres à l'inexistence de l'acte juridique	240

<b>Chapitre 2. Validité et annulabilité de l'acte juridictionnel</b>	243
<b>Section 1. Les obstacles à l'annulabilité de l'acte juridictionnel</b>	244
§1. L'absence de règle relative à la nullité de l'acte juridictionnel	244
A. Le principe: l'absence de nullités textuelles comme obstacle à la nullité de l'acte juridictionnel	245
B. Influence du principe sur la pratique internationale	248
1. Influence sur la pratique des États	248
a. Le silence des Conventions de La Haye de 1899 et 1907 sur la nullité des sentences arbitrales	248
b. L'échec du projet d'ériger la C.P.J.I. en une instance de recours	251
2. Influence sur la jurisprudence	252
§2. L'existence d'une règle en matière de validité de l'acte juridictionnel	254
A. Le statut définitif de l'acte juridictionnel dans les instruments gouvernant l'office des juridictions internationales	255
B. La signification du caractère définitif de l'acte juridictionnel	256
1. Extension du caractère définitif du jugement au domaine des nullités	257
2. Le caractère définitif de l'acte juridictionnel et son acception dans la pratique	258
a. Signification du caractère définitif des jugements dans la pratique conventionnelle	258
b. Signification du caractère définitif des jugements dans la pratique juridictionnelle	261
<b>Section 2. Dépassement des obstacles</b>	261
§1. La dissociation entre les questions relatives au caractère définitif des jugements et les problèmes relatifs à leur validité	262
A. Fondement de la dissociation: la nécessité de sanctionner la formation irrégulière des actes juridiques	264
B. Conséquences de la dissociation: le défaut d'influence du caractère définitif de l'acte juridictionnel sur les questions relatives à sa validité	270

1.	L'autonomie des questions relatives à la validité de l'acte juridictionnel	270
a.	Redéfinition du caractère définitif de l'acte juridictionnel	271
b.	Déduction des causes de nullité des conditions de formation de l'acte juridictionnel	273
2.	Le maintien du pouvoir qu'a chaque partie de critiquer la validité de l'acte juridictionnel définitif et sans appel	276
§2.	Vérification et attestation de la règle dans la pratique	277
A.	Reconnaissance du principe d'annulabilité des jugements définitifs dans la pratique contentieuse des États	277
1.	Exemples tirés de la pratique des États devant la C.I.J.	278
2.	Exemples tirés de la pratique des États devant les juridictions arbitrales	280
B.	Confirmation par la technique de l'analogie	283
	<b>Conclusion du titre</b>	286
	<b>Conclusion de la partie</b>	287
SECONDE PARTIE		
	<b>LA NULLITÉ DE L'ACTE JURIDICTIONNEL ET SON ÉTABLISSEMENT</b>	289
	<b>Titre I. Les procédures d'établissement : l'établissement objectif de la nullité</b>	293
	<b>Chapitre 1. L'établissement de la nullité opéré par les parties</b>	295
	<b>Section 1. Statut de l'établissement de la nullité opéré individuellement par une partie</b>	296
§1.	Inaptitude de l'allégation individuelle à établir objectivement la nullité de l'acte juridictionnel	296



A.	La thèse de la nullité automatique : la justification du pouvoir qu'a toute partie de constater une situation déjà existante	297
B.	Critique et rejet de la théorie de la nullité automatique : la nullité en tant qu'état hors de prise des jugements individuels	300
1.	Critique de l'économie interne de la théorie	300
2.	Critique des fondements légaux de la théorie	304
a.	L'obstacle de la présomption de validité	305
b.	Rejet de la théorie de la nullité automatique par les juridictions internationales	307
c.	Rejet de la théorie de la nullité automatique dans les projets de règlements relatifs à la procédure arbitrale	311
§2.	Conséquences de l'inaptitude de l'allégation à établir objectivement la nullité de l'acte juridictionnel	313
A.	Conséquences sur l'allégation elle-même : l'impuissance de l'allégation à s'imposer à son destinataire	313
1.	L'inopposabilité de l'allégation unilatérale de nullité	313
a.	Appréciation individuelle de la validité de l'acte juridictionnel et inexistence d'une règle relative à son opposabilité	315
b.	Appréciation individuelle de la validité de l'acte juridictionnel et défaut d'opposabilité d'une situation objectivement établie	319
2.	Le pouvoir de solliciter la réaction de l'autre partie comme pouvoir résiduel de l'allégation de nullité	321
a.	Exposé de la situation	321
b.	L'anticipation de la réaction négative de l'autre partie	322
B.	Conséquences pour l'auteur de l'allégation : l'impuissance de l'allégation à dégager son auteur de son obligation d'exécuter l'acte juridictionnel	325
1.	L'illicéité du refus d'exécution de l'acte juridictionnel annulable	325

2.	L'illicéité du refus d'exécution de l'acte juridictionnel définitif et sans appel	326
a.	Présomption de validité et inexécution de l'acte juridictionnel contesté	327
b.	Maintien de la problématique de l'inexécution de l'acte juridictionnel	329
<b>Section 2.</b>	<b>Statut de l'établissement de la nullité opéré conjointement par les parties</b>	333
§ 1.	L'action directe des parties sur la validité de l'acte juridictionnel	334
A.	Principe: l'incapacité des parties à renverser d'un commun accord la présomption de validité de l'acte juridictionnel	334
B.	Conséquences sur le statut de l'accord des parties en matière de validité des jugements	336
1.	L'accord sur la nullité	336
2.	L'accord sur la validité	337
§ 2.	Les tentatives d'action indirecte des parties sur la validité de l'acte juridictionnel	339
A.	Le défaut d'influence de l'inexécution du jugement sur sa validité initiale	339
B.	Le défaut d'influence de la création d'une nouvelle norme se substituant à l'acte juridictionnel sur la validité initiale de celui-ci	341
<b>Chapitre 2.</b>	<b>L'établissement de la nullité opéré par un tiers indépendant des parties</b>	345
<b>Section 1.</b>	<b>L'attribution du contentieux de la validité de l'acte juridictionnel à un organe non juridictionnel</b>	346
§ 1.	Absence de tout pouvoir de l'organe non juridictionnel sur la validité des jugements	348
A.	Motif légal: la nécessité d'une règle attributive de compétence en matière d'annulation des jugements	348
1.	Exposé du principe	348
2.	Application du principe	350
B.	Motif fonctionnel: l'absence de caractère juridictionnel de l'organe	355

§2.	Les conséquences de l'absence de tout pouvoir de l'organe non juridictionnel sur la validité des jugements	358
A.	Conséquences sur les mesures prises par l'organe non juridictionnel en cas d'inexécution	358
B.	Conséquences sur le statut du constat de nullité opéré par l'organe non juridictionnel	361
<b>Section 2. L'attribution du contentieux de la validité de l'acte juridictionnel à un organe juridictionnel</b>		362
§1.	Les techniques d'attribution	363
A.	Les voies de recours formels en annulation	363
1.	Les voies d'annulation établies a priori	363
a.	Les voies de recours formelles	364
b.	L'absence de caractère coutumier des voies de recours en annulation	372
c.	Absence de principes généraux relatifs favorables aux actions en annulation	380
2.	Les voies d'annulation établies a posteriori	385
a.	Les conditions touchant la recevabilité du procédé : l'exemple du compromis relatif à l'annulation d'un arrêt de la Cour internationale de Justice	386
b.	Les conditions touchant l'objet du compromis	389
B.	Les voies de substitution	390
1.	Les contentieux de la révision et de l'appel en tant que modes d'attribution à la juridiction des différends relatifs à la validité des jugements?	390
a.	Situation du recours en révision	390
b.	Situation du recours en appel	394
2.	Le contentieux de l'exécution en tant que mode d'attribution à la juridiction des différends relatifs à la validité des jugements?	399
a.	Contrôle de validité par voie d'action et par voie d'exception	399
b.	Accès à la juridiction et objet de l'instance	402
3.	Un mode d'accès particulier à la juridiction : l'article 36 paragraphe 2 du Statut de la Cour internationale de Justice	403

§2.	Les conséquences de l'attribution	405
A.	Les conséquences sur la recevabilité de l'action	405
1.	Les conditions générales de recevabilité	406
a.	Les conditions relatives à la qualité à agir	406
b.	Les conditions relatives à l'intérêt à agir	410
2.	Les conditions spécifiques de recevabilité	412
B.	Conséquences sur le sort de l'action	414
1.	Le devoir du juge: l'annulation de l'acte juridictionnel affecté par des causes de nullité	415
2.	Le pouvoir du juge: l'identification in concreto des causes de nullité de l'acte juridictionnel	419
a.	Le pouvoir d'appréciation de la juridiction	419
b.	Critères de sélection des causes de nullité	420
	<b>Conclusion du titre</b>	422
	 <b>Titre II. Les effets de l'établissement: la réalisation de la nullité</b>	425
	 <b>Chapitre 1. Les effets de l'établissement de la nullité sur l'acte juridictionnel</b>	427
	<b>Section 1.</b> Le retrait de la validité initiale de l'acte juridictionnel	427
§1.	Le jugement d'annulation et la redéfinition du statut initial de l'acte juridictionnel	428
A.	La nature constitutive de la redéfinition	428
B.	La nature rétributive de la redéfinition	433
§2.	Le jugement d'annulation et les tempéraments à la redéfinition du statut initial de l'acte juridictionnel	435
A.	La nullité totale de l'acte juridictionnel	436
B.	La nullité partielle de l'acte juridictionnel	437
	<b>Section 2.</b> Les implications du retrait de la validité initiale de l'acte juridictionnel	441
§1.	Le caractère définitif de l'annulation	442

A.	L'autorité de la chose jugée du jugement portant annulation de l'acte juridictionnel	442
1.	L'autorité de la chose jugée sur les parties	442
2.	L'autorité de la chose jugée et la situation des tiers à l'instance	443
B.	La validité du jugement sur la validité de l'acte juridictionnel	445
§2.	Le rejugement au fond du différend initial	446
A.	Situation du jugement annulé dans sa totalité	447
1.	Rejugement et plénitude des pouvoirs juridictionnels sur les demandes	447
2.	Rejugement et autorité de chose jugée du jugement d'annulation	448
B.	Situation du jugement annulé en partie	452
 <b>Chapitre 2. Les effets de l'établissement de la nullité sur les mesures prises sur le fondement du jugement annulé</b>		 455
<b>Section 1. Statut des mesures prises sur le fondement du jugement annulé</b>		456
<b>Section 2. Sort des mesures prises sur le fondement du jugement annulé</b>		459
§1.	L'effacement des mesures	460
A.	Effacement des mesures, abrogation et annulation des actes juridiques	461
B.	Effacement des mesures, redressement et réparation des réalisations matérielles	466
1.	Exclusion de toute responsabilité pour les réalisations matérielles avant que la nullité de l'acte juridictionnel n'ait été invoquée par une partie	466
a.	Première hypothèse : les mesures ont été prises de bonne foi	467
b.	Seconde hypothèse : les mesures ont été prises de mauvaise foi	469

2.	Exclusion de toute responsabilité pour les réalisations matérielles une fois la nullité invoquée par une partie	470
3.	Retour des questions relatives à la responsabilité des parties dans l'exécution de l'acte juridictionnel annulé	471
§2.	Les modalités d'effacement des mesures	473
A.	Le déclenchement de l'opération	473
1.	L'opération d'effacement en tant que procédure autonome	474
2.	L'opération d'effacement en tant que procédure facultative	477
a.	Volonté des parties et initiative de la procédure	477
b.	Volonté des parties et situation de blocage	481
B.	Les modalités de l'opération	485
	<b>Conclusion du titre</b>	488
	<b>Conclusion de la partie</b>	489
	<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	491
	<b>Index des matières et jurisprudences citées</b>	499
	<b>Bibliographie sélective</b>	509
I –	Traités, manuels, et cours généraux	509
II –	Traités et manuels généraux de contentieux et recueils de jurisprudence	509
III –	Ouvrages, thèses, et monographies	509
IV –	Recueils des Cours de l'Académie de Droit International de La Haye	513
V –	Articles et rapports	514